INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE

XVIIIème SESSION

Bulletin Quotidien

No. 3 JEUDI 22 AOÛT 1929 VARSOVIE

A V I S.

M. le Président de la République recevra les participants à la XVIII Session et leurs familles le 22 Août à 6 h. du soir au Château Royal indiqué sur l'esquisse du plan de Varsovie, distribuée à tous les participants

Tenue de ville.

*

* *

Le Comité des Dames organise pour les familles des participants à la XVIII Session le 22 Août 2 excursions:

1. La visite du Musée de Beaux-Arts de 11 à 1 h.
2. La visite du Palais Royal de Łazienki, de 3 à 5.

Rendez-vous pour les deux excursions — siège de la Session, rue Czacki: pour la I-e excursion à 11 h.

pour la II-e excursion à 3 h.

I-e SECTION. SÉANCE 1-ère. PRÉSIDENCE — M. GINI.

Séance du 21 août 11 h. 45.

M. le Président ouvre la séance et donne la parole à M. Huber.

M. Huber met la Section au courant des faits survenus depuis l'adoption au Caire du rapport sur les travaux préparatoires à la 4-e révision décennale de la nomenclature internationale des causes de décès.

M. le Président remarcie le rapporteur.

Le Section est d'accord de ne pas discuter la nomenclature des causes de décès et, sur la proposition du Président elle émet à l'unanimité le voeu que les Etats au moins pendant une année adoptent une double classification, selon l'ancienne et la nouvelle nomenclature, afin de rendre les résultats de l'ancienne nomenclature comparables avec ceux de la nouvelle. La Section émet également à l'unanimité le voeu que dans l'intervalle entre deux conférences la Commission Mixte soit le seul organisme chargé de préparer la nouvelle nomenclature, afin d'éviter la réunion des plusieurs commissions différentes, ainsi qui'il est arrivé jusqu'à présent.

M. Hersch propose de discuter la question de la pluralité des causes des décès.

M. le Président signale, que la question sera discutée à la conférence parisienne d'octobre.

M. Hersch veut savoir si la Commission Mixte s'est occupée de la question.

M. Huber signale, que la Commission ne pouvait s'y prêter, ayant comme objet de ses travaux la question très limitée de l'examen, de la coordination et de la mise en valeur des réponses et des observations des Gouvernements concernant le rapport présenté à la Session du Caire.

M. Sandler signale qu'il existe un autre projet de nomenclature des causes de décès, préparé par une commission scandinave, qui sera communiqué à la conférence de Paris en octobre.

M. Jahn est d'avis que la nomenclature scandinave n'est pas très éloignée de celle de l'Institut et que son pays pourrait sans doute adopter cette dernière. C'est son avis personnel.

M. le Président fait observer que la nomenclature proposée par les statisticiens scandinaves à été communiquée oficiellement à la Commission d'Experts Statisticiens de la Société des Nations, lorsqu'elle a discuté la question de nomenclature des causes de décès et que dans les propositions de la Société des Nations on en a tenu compte.

M. Hubert déclare qu'elle lui était également connue avant qu'il eut présenté son projet au Caire et qu'il en a tenu compte dans le dit projet.

M. Platzer: attire l'attention de la section sur le fait qu'une nomenclature détaillée présenterait trop de difficultés pour la plupart de villes et pourrait même conduire à des fausses données. Il propose de mettre dans une rubrique quelques cas de décès provisoirement et espère une amplification de nomenclature avec le temps.

M. le Président fait rémarquer, que chaque pays a ses exigences spéciales et que la tâche de la conférence d'octobre sera précisément de s'efforcer de parvenir à un accord qui donne satisfaction dans la mesure du possible à toutes ces exigences.

Ensuite le Président passe au No. 2 de l'ordre du jour: „Exposé des travaux de la Commission pour la statistique des grandes villes" et donne le parole à M. Thirring.

M. Thirring fait son exposé.

M. Limanowski constate que, si beaucoup de villes n'ont pu fournir toutes les statistiques demandées, c'est parce qu'on leur a donné un délai trop court, qu'elles possédent des administrations différentes et par conséquent ne peuvent répondre à des questionnaires uniformes; il désire qu'on traite plus individuellement les villes particulières ou les groupes de villes à gestion semlable.

M. Cadoux répond que le but de l'Annuaire est d'atteindre l'uniformité et la comparabilité, mais la statistique dans un grand nombre de villes est encore à l'état embryonnaire et demande une amélioration. Il constate que le but visé par l'Annuaire est d'attirer l'attention des administrateurs des grandes villes sur les écarts qui, grâce aux comparaisons se révèleront dans les relevés statistiques.

M. le Président résume la discussion et propose ensuite que la section s'inspirant des considérations de M. Limanowski émette le voeu que le questionnaire soit distribué aux villes avec un délai suffisamment long, et aussi le voeu que le questionnaire, tout en etant uniforme, comporte des notes explicatives sur la signification exacte des chiffres qu'il contient. La Section appelle aussi l'attention du Bureau sur les avantages qu'ils y aurait au point de vue du recueillement des données, si la publication de l'Annuaire des Grandes Villes était mise sur le même pied que les autres publications de l'Institut. Ensuite M. le Pręsident fait part aux membres qu'à la séance de l'après midi M. Verrijn Stuart le remplacera, lui-même étant occupé à la II-e Section, et lève la séance à 1 heure.

I-re SECTION. SÉANCE 2-éme. PRÉSIDENCE — M. VERRIJN STUART.

Séance du 21 août — 4 h.

M. le Président ouvre la Séance et donne la parole à M. Zahn, rapporteur de la Commission de la statistique des migrations.

M. Zahn expose les travaux de la Commission des migrations, formée pendant la Session de Rome de 1925.

M. Lesoir fait observer, qu'il y a des discordances entre le texte français et le texte allemand du rapport de M. Zahn; ces discordances concernent:

1) la définition de l'émigrant et de l'immigrant,

2) le mot „Meldebehörden" qui est traduit par „fonctionnaires de l'état civil".

M. Zahn déclare que le texte allemand est directif.

M. Willcox souligne qu'aux Etats-Unis les états sont presque indépendants en matière d'enregistrement du mouvement de la population et par conséquent il n'y a pas aux Etats-Unis d'Offices Fédéraux de registration ou d'autres Offices, pouvant remettre les carnets d'identité. Il approuve les principes du rapport mais il doute s'ils pourraient être appliqués à des conditions spéciales des Etats-Unis.

M. Saenger est d'accord avec M. Zahn quant au principe, il veut seulement introduire une formalité, qui pourrait faciliter les opérations. Il recommande que le bureau qui délivre le passe-port y joint plusieurs copies des carnets d'identité. Les fonctionnaires à la frontière n'auraient qu'à apposer une estampille; cela permettra d'y englober les émigrés permanents, ainsi que les émigrés saisonniers.

M. Bohac fait remarquer l'extrême difficulté à préciser la notion même de l'émigré — plusieurs états ayant une différente façon de qualifier les émigrants. Le carnet d'identité proposé par la Commission est un idéal, mais son introduction exigerait une unification des lois concernant l'enregistrement dans tous les pays. La proposition de M. Saenger paraît bonne en principe, mais en pratique la statistique dépendrait entièrement des fonctionnaires de la frontière et par conséquent ne pourrait être bien exacte. Il recommande comme la meilleure statistique internationale d'émigration la statistique basée sur les passe-ports d'émigrés.

M. Michels est d'avis que la distinction entre les émigrés permanents et les émigrés temporaires est fort douteuse et ne peut être faite à priori — la plupart des émigrants ayant l'espoir de revenir dans leur pays. Il mentionne que souvent la définition des émigrés se base sur des considérations financières (les voyageurs de III-e classe sont considérés comme émigrés ceux de I ne le sont pas). Il demande l'unification des critériums.

M. Saenger répond à la remarque de M. Bohac sur la défectuosité de la statistique basée sur le contrôle aux frontières. Il déclare qu'on a constaté en Prusse beacoup d'erreurs dans la statistique basée sur les passe-ports et même dans la statistique des ports et d'embarquement des émigrés. D'autant plus il souligne la nécessité d'une amélioration de la statistique internationale d'émigration.

M. Zahn remercie ses collègues pour leurs remarques et affirme qu'il se rend très bien compte de toutes les difficultés suggerées. Les difficultés, occasionnées par les différentes législations ne peuvent être surmontées immédiatement et les prescriptions concernant la statistique d'émigration doivant nécessairement tenir compte des législations en vigueur. Pour le moment il ne s'agit que de formuler les principes généraux. Quant aux Etats-Unis ils devront trouver eux - mêmes des procédés qui permettront un rapprochement des plus étroits aux normes générales. Il accepte en qualité du rapporteur la proposition de M. Willcox de remplacer les mots „il faut" dans la troisième directive du chapitre IV du Rapport par „il est désirable".

M. le Président constate que la section accepte en principe les directives du Rapport de M. Zahn avec l'amendement de M. Willcox, malgré certaines restrictions quant aux détails. Le Président donne la parole à M. Zahn comme rapporteur de la question de la statistique du tourisme.

M. Zahn signale que son rapport concernant la statistique du tourisme expose les résultats d'une enquête organisée par l'Office Permanent, et déclare qu'il trouve nécessaire d'attendre quelques années pour voir les résultats des efforts des différents pays en vue d'améliorer et d'unifier la statistique du tourisme.

M. Thirring attire l'attention à ce qu'à Budapest il existe déjà depuis 1906 une statistique du tourisme très détaillée.

M. Lesoir communique qu'on a procédé en Belgique à une enquête pour rechercher les moyens pratiques d'élaborer une statistique du tourisme dans le cadre arrêté par l'Institut International de Statistique.

M. Zahn remercie M. Thirring et M. Lesoir pour leurs informations, complétant le Rapport.

M. le Président constate que les directives du rapporteur sont acceptiés et lève la séance à 6 h. 5.

II-e SECTION. SÉANCE 1-ère. PRÉSIDENCE — M. COLSON.

Séance du 21 août 4 h.

La première question à traiter a été l'étude des éléments statistiques les plus instructifs en vue des prévisions économiques à rassembler dans les principaux pays.

M. Bowley explique qu'il n'est ni président ni rapporteur de la Commission, pourtant il présente un exposé. Il y a beaucoup de méthodes d'établir les conjonctures économiques appliquées depuis les recherches entreprises par le Harward Institut il y a 10 ans. Pendant cette période on a discuté le problème de description, de diagnose et de prognose. M. Gini et M. March se bornent à la description, se basant sur l'opinion que la prognose n'est pas possible. M. Breisky présente une analyse théorique

concernant la question quelles séries seraient désirable. M. Pearson protège la méthode de Harward Service qui a passé graduellement de la méthode empirique basée sur les statistiques d'avant guerre jusqu'aux méthodes d'aujourd'hui.

Tous les rapporteurs sont d'accord que la plus urgente est la statistique des stocks. Il y a encore beaucoup de questions à étudier et il est à désirer que la Commission soit plus étendue et renouvelée.

M. March constate que les membres de la Commission sont d'accord pour prier le Professeur Bowley de prendre la présidence de la Commission.

M. March observe que M. Bowley a déjà signalé l'anomalie de la présentation des plusieurs rapports sans qu'ils soient résumés dans un rapport général. D'autre part, vu la complexité des problèmes et leur rélation intime avec des considération d'ordre économique qui viennent échapper à la statistique, M. March propose de faire appel au besoin à des personnes qualifiés étrangères à l'Institut.

M. Gini propose que la Commission actuelle doit seulement continuer l'étude des différents domaines. Son but est de choisir les données les plus importantes pour la prévision économique.

M. Ossinsky. Les prévoyances économiques sont possibles seulement dans les pays qui ont une vie économique réglée comme p. ex. en Russie Soviétique. Dans les autres pays, où dans la vie économique règne la libre concurrence, les prévoyances exactes sont impossibles.

M. Wagemann. Il faut chercher un indice général. Pour l'Allemagne c'est le chiffre de chômeurs qui est le plus significatif, un autre indice de grande valeur c'est le chiffre de mariages, en corrélation avec les prix industriels. Après la guerre on a vu en Allemagne que le chiffre des mariages suit le chiffre de personnes employés dans l'industrie. La statistique des stocks est aussi très importante, ainsi que le mouvement des capitaux. En combinant les différentes observations des phénomènes économiques on peut établir une tendance plus stable.

M. Hersch. Pour les différents pays ce ne sont pas les mêmes indices qui doivent être recherchés. Les indices doivent être basés sur la structure économique et puisque cette structure est différente dans chaque pays, les indices doivent être aussi différents; c'est pourquoi M. Hersch ne trouve pas que l'uniformité des indices soit nécessaire.

M. Onicesco. Il faut comparer les recherches faites dans les différents pays pour tirer l'essentiel de la vie économique et pour arriver à l'aspect général du monde économique.

M. Divisia. L'orateur propose de proclamer l'importance des recherches théoriques dans l'étude de la conjoncture à côté des prévisions empiriques répondant aux besoins les plus immédiats.

*M. Loveday *)*. „That the Institute should through its existing Committee arrange for an exchange of views between statisticians and economists with a view to considering the value of the work accomplished by Institutes and other bodies concerned with Conjunction Statistics with a view to considering what new lines of inquiry are likely to prove fruiful.

The Committee is requested to report on the result of those consultations at a later session of the Institute".

M. Kohn. Le problème de la prévision économique ne peut approcher à la solution sans la collaboration la plus étroite de différents pays.

M. Ossinsky — donne des explications supplémentaires à sons premier discours.

La séance fut levée à 7 heures du soir.

III-e SECTION. SÉANCE I-re. PRÉSIDENCE — M. JULIN.

Séance du 21 août. — 11½ h.

A la première Séance de la III-e Section a été présenté le rapport de M. March (France) au sujet des travaux de la Commission Mixte concernant la statistique intellectuelle.

M. Castrilli a présenté les résultats des travaux de l'Institut International de Coopération Intellectuelle sur l'unification des statistiques selon les tableaux adoptés par la XVII-e Session de l'Institut International de Statistique au Caire. A la discussion qui suivit:

M. Minaïeff a exposé le point de vue de l'U. R. S. S. Il a souligné qu'il serait nécessaire de prendre en considération pour l'établissement de la statistique intellectuelle les données suivantes:

1) le contingent social des élèves et le caractère social du système d'écoles;

2) les modifications relatives à la composition nationale des écoles d'après la langue d'enseignement;

3) la presse et son rapport au développement national des peuples.

M. Onicesco (Roumanie) a proposé une coordination des travaux de l'Institut avec la Fondation Carnegie.

M. March donne des explications au représentant de l'U. R. S. S. Tous les gouvernements ont été invités à présenter leurs renseignements. Les difficultés sont certainement très grandes, car il y a très peu de pays qui ont les éléments suffisants pour établir la statistique intellectuelle. Nous arriverons cependant en travaillant à obtenir des bons résultats et nous vous demandons d'avoir confiance et des travailler selon les règles adoptées par l'Institut International des Statistique.

En répondant au délégué roumain M. March explique que l'Institut

---

*) Conformément à la demande de M. Loveday le résumé de son allocution a été rédigé en anglais.

profite des publications de la Fondation Carnegie. Il est impossible de faire de la statistique en se basant sur les données primaires fournies par les organisations privées. Nous ne faisons pas de double travail.

M. le Président Julin (Belgique) présente la résolution proposée par M. March et dont voici la teneur:

L'Institut International de Statistique après avoir pris connaissance du travail accompli par l'Institut International de Coopération Intellectuelle à la suite de l'avis exprimé par l'Institut International de Statistique au cours de sa Session du Caire, et notamment du paragraphe 3 de cet avis:

Remercie l'Institut International de Coopération Intellectuelle de son empressement et proroge les pouvoirs de ceux des membres qui font partie de la Commission Mixte chargée de suivre les travaux".

La résolution est acceptée à l'unanimité.

La Séance fut levée à midi et demi.

III-e SECTION. SÉANCE 2-ème. PRÉSIDENCE M. JULIN.

Séance du 21 août 3½ h.

Le Président M. Julin fait part à l'assemblée qu'en raison de l'absence de M. Pribram le 2 point de l'ordre du jour est remis au lendemain et qu'on passe à la discussion du 3-ème point.

La Statistique des accidents du travail.

M. Feig a exposé son rapport en proposant à la Commission une résolution concernant les méthodes de la coopération de l'Institut International de Statistique et du Bureau International du Travail.

Ont pris part à la discussion: MM. Nystorn (Suède), le Dr. Platzer (Allemagne), Madié (Autriche), le Dr. Dobrovits (Hongrie), M. Fellner (Hongrie).

La résolution a été considérablement modifiée au cours de la discussion; on en a établi les principes fondamentaux et M. Feig a été chargé d'en présenter la rédaction définitive à la Session du jour suivant.

La Section passe ensuite à la discussion du 4-ème point de l'ordre du jour qui portait sur la statistique Criminelle.

M. de Roos fait quelques commentaires sur le rapport de la Commission dont il est rapporteur. Il souligne le fait que ce rapport est un compromis entre les membres de la Commission. Les membres et le rapporteur s'accordent sur les difficultés que présente l'établissement des Statistiques Criminelles. Les chiffres seuls sans comparaison raisonnée des différentes interprétations nationales sont insuffisants.

On a voté le projet de la résolution ayant en vue de proroger les pouvoirs de la Commission de la Statistique Criminelle.

La Séance a été levée à 5.45.

Imprimerie Współczesna — 1929.